



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 08
- Présents : 08
- Votants : 08
- Absents : 00
- Exclus : 00

**Date de convocation****01.10.2024****Date d'affichage****21.10.2024****Objet**Réalisation d'un béton  
au terrain de camping**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NOZEROY****Séance du 7 octobre 2024 à 20h00**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

**Étaient présents** : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, Audrey MENIN, Georges BALANCHE.

**Absent Excusé** : /**Absent** : /**Secrétaire de séance** : Marine BINETRUY

Monsieur JEANNAUX, deuxième adjoint, présente les devis sollicités auprès de 2 entreprises (SARL DOLE FRERES et LIETTA BRUNO MACONNERIE) pour la réalisation d'un dallage béton au camping au niveau de l'accès de l'espace bacs de déchets.

Sylvie BOURGEOIS, intéressée ne participe ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 7 voix pour :

- **DE VALIDER** le devis de Bruno LIETTA Maçonnerie pour un montant de 495€ HT soit 594€ TTC
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 7 octobre 2024

Le Maire  
Dominique CHAUVINLa Secrétaire de séance,  
Marine BINETRUY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 21 octobre 2024  
et de la publication le 21 octobre 2024

